



Natura 2000 – Site « Champ du Feu »

GRUPE THEMATIQUE "GESTION DES HABITATS OUVERTS" COMPTE RENDU DE LA 1ERE REUNION DU 18 FEVRIER 2011 SOUS-PREFECTURE DE MOLSHEIM

Rapporteur de la réunion : Madame Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE

Personnes présentes :

Elus :

Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
Mme Claudine BOHY, Adjointe au Maire de BELLEFOSSE,
M. Guy HAZEMANN, Maire de BELMONT

Collectivités : services techniques :

M. Mathieu CASSEL, Conseil Général du Bas-Rhin
M. Jean-Sébastien LAUMOND, Communauté de Communes de la Haute-Bruche
Mlle Julia WINDHOLTZ, Communauté de Communes de la Haute-Bruche

Usagers / propriétaires :

M. Simon MAIER, GAEC de l'Eichmatt
M. Mickaël ROCHEL, Ferme des Fougères
M. Jean-Luc PARTHONNEAU, Chambre d'agriculture, ADAR de la Montagne
M. Christophe AMOROS, Directeur de la Station de Ski du Champ du Feu

Associations / experts :

M. Théo TRAUTMANN, Président du Conservatoire des Sites Alsaciens
M. Raymond SONNEFRAUD, Alsace Nature Bas-Rhin
M. François LABOLLE, Université de Strasbourg - Société de Botanique d'Alsace
M. Julien LOUVIOT, Fédération de pêche du Bas-Rhin

Etat / ONF :

M. Philippe HEY, DDT 67
M. Patrick HUTT, Agence ONF de Schirmeck
M. Yves WERTENBERG, DREAL

Mme Frédérique DE LA GORCE, opératrice Natura 2000 (ONF)

Excusés ou absent :

M. Jean FRIESS, Président d'Alsace Nature Bas-Rhin, représenté par M. SONNEFRAUD
M. Denis SCHWAB, Conseil Général du Bas-Rhin, représenté par M. CASSEL.
M. Philippe OSSWALD, représenté par M. PARTHONNEAU
M. Nicolas DEGERMANN, Président du Comité Départemental du Ski du Bas-Rhin

Diffusion du compte-rendu : à l'ensemble des membres du COPIL.

Mme MOREL accueille les participants.

1/ Ordre du jour

- Présentation des objectifs du groupe de travail
- Rappel sur les éléments de diagnostic concernant les habitats ouverts
- Hiérarchisation des enjeux et objectifs de conservation liés aux habitats ouverts
- Rappel sur les avis émis par les membres du COPIL concernant les habitats ouverts
- Perspectives concernant les mesures qui pourraient être proposées et mises en œuvre sur le site dans le cadre du DOCOB

2/ Objectifs des groupes de travail

- Préciser les enjeux et les objectifs liés aux habitats ouverts sur le site du Champ du Feu
 - o Hiérarchiser les enjeux et les objectifs
 - o Identifier les zones à enjeux
- Définir les actions et mesures à mettre en œuvre dans ce domaine pour assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : plan d'action
 - o Actions de restauration des habitats ouverts
 - o Actions de gestion des habitats ouverts favorables à la préservation du site
 - o Actions destinées à préserver les zones les plus sensibles
- Elaborer les cahiers des charges types des éventuels contrats Natura 2000
- Définir le ou les engagements qui figureront dans la Charte Natura 2000 pour les milieux ouverts

3/ Rappel sur les éléments de diagnostic concernant les habitats ouverts

Mme DE LA GORCE rappelle les principaux éléments du diagnostic écologique et socio-économique qui ont servi de base de travail pour la définition des enjeux et des objectifs du site. Ces éléments sont inscrits dans le DOCOB.

Les habitats ouverts sont majoritaires sur le site Natura 2000 du Champ du Feu (75% de la surface du site).

Il sont constitués par trois grands types de milieux :

- la tourbière et les habitats humides qui couvrent environ 18 ha
- le complexe de landes et de pelouses qui couvrent 90 ha
- quelques zones de prairies de fauche (13 ha)

Les éléments les plus remarquables sont la tourbière bombée et la lande du Hochfeld qui abrite 7 espèces de Lycopodes sur les 9 existantes. En outre, le site est couvert en quasi-totalité par des habitats identifiés comme d'intérêt communautaire (habitats Natura 2000). Il

est rappelé qu'une seule espèce Natura 2000 a été retenue pour justifier la désignation du site, à savoir le Lynx.

M. TRAUTMANN précise que les communautés de Lycopodes présentes sur le site ont un caractère pionnier et donc potentiellement provisoire. Il faudra se poser la question de la nécessité de travailler à leur maintien, c'est à dire à la conservation d'un stade juvénile de ces habitats.

Par ailleurs, M. TRAUTMANN rappelle que d'autres espèces d'intérêt patrimonial sont présentes sur le site : la Pirole (*Pyrola minor*), les lichens *Baeomyces* (3 espèces), le Botryche lunaire apparu en 2002 suite au talutage le long du grand parking, ...

Les activités humaines concernant les habitats ouverts sont principalement liées soit :

- aux activités de loisirs estivales et hivernales
- à la gestion par fauche et pâturage ovin et bovin par des agriculteurs (MAEt)
- aux actions ponctuelles liées à la gestion des réserves biologiques (fauchage, élimination de ligneux)

4/ Hiérarchisation des enjeux et objectifs de conservation liés à la fréquentation.

Mme DE LA GORCE distribue aux membres du groupe, le tableau des enjeux et objectifs qui figurait dans le DOCOB provisoire. Celui-ci a été modifié grâce au travail effectué par le groupe thématique "gestion de la fréquentation".

L'objectif est de hiérarchiser les objectifs afin de bâtir le plan d'action en tenant compte des priorités.

Ce travail est réalisé par le groupe sur la base du TABLEAU 10 qui avait commencé à être rempli par les groupes thématiques "gestion de la fréquentation" et "gestion des habitats forestiers".

Il est rappelé que :

1/ Les enjeux, objectifs et plan d'action doivent se focaliser exclusivement sur le site Natura 2000 et non sur le massif du Champ du Feu dans son ensemble.

2/ Les enjeux et objectifs doivent être hiérarchisés en fonction des habitats et des espèces avec lesquels ils sont en rapport.

3/ Les enjeux et objectifs sont communs aux différentes thématiques mais pour la hiérarchisation, chaque groupe thématique abordera le tableau selon son angle de vue. La synthèse sera ensuite faite par l'opératrice.

4/ Les critères utilisés pour hiérarchiser les objectifs sont issus des réflexions qui ont été menées dans d'autres sites Natura 2000 :

■ **Priorité élevée XXX**

- Objectif en faveur d'un habitat ou d'une espèce :
 - prioritaire au titre de la Directive Habitats
 - rare à l'échelle du site ou au niveau national
 - dont l'état de conservation est défavorable ou menacé à l'échelle du site

■ **Priorité moyenne XX**

- Objectif en faveur d'un habitat ou d'une espèce :
 - en bon état de conservation mais présentant des populations vulnérables
 - bien représenté sur le site mais dont l'état de conservation peut être amélioré

■ **Priorité faible X**

- Objectif en faveur d'un habitat ou d'une espèce :
 - dont l'état de conservation est jugé satisfaisant à l'échelle du site : objectif de maintien de cet état.
 - dont la présence actuelle n'est pas avérée (site n'englobant pas le site de reproduction de l'espèce)

Une fois modifié et complété, le TABLEAU 10 se présente ainsi :

Entités de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'action à mettre en oeuvre				
				Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer	Suivre, évaluer
Milieux ouverts : prairies, landes pelouses, tourbière	A	Maintenir les landes et pelouses en bon état de conservation	XX		●		●	●
	B	Maîtriser l'évolution du boisement naturel des espaces tourbeux et des landes	XXX		●	●		●
	C	Protéger <u>et entretenir</u> la station de lycopodes d'intérêt européen	XXX	●	●			●
	D	Suivre l'évolution des stations de lycopodes	XXX					●
	E	Suivre l'impact des modes de gestion sur les landes et pelouses, sur les habitats et les espèces	XX					●
Milieux forestiers : lisières	F	Assurer une gestion des lisières et des peuplements favorable à la diversification des essences et des structures	XX		●	●		●
	G	Favoriser les essences autochtones	XXX		●	●		●
Milieux aquatiques et humides : zones humides, tourbières cours d'eau	I	Protéger ces milieux de toute dégradation	XXX	●			●	●
	K	Protéger ces milieux de toute destruction	XXX	●			●	●
Objectifs transversaux	L	Maîtriser l'attractivité du site	XXX	●			●	●
	M	Sensibiliser le public et les acteurs (communiquer)	XXX				●	●
	N	Canaliser la fréquentation afin de protéger les milieux les plus sensibles (organiser, surveiller)	XXX	●			●	●
	O	Préciser les états de conservation des habitats	XX					●
	P	Compléter les inventaires faunistiques	X					●
	R	Assurer la coordination entre les instances de concertation existantes (COPIL Natura 2000 et Comité de gestion RBD)					●	
	S	Assurer la cohérence des politiques publiques sur le site et notamment actualiser et mettre en cohérence entre eux et avec le DOCOB l'ensemble des documents encadrant la gestion du site : - plans de gestion des RBD - documents d'urbanisme - cahiers des charges de MAET - Aménagements forestiers Partager les éléments de diagnostics.	XXX				●	●
	T	Améliorer la lisibilité du site et valider le périmètre de gestion					●	
U	Prendre en compte la notion de paysage dans les interventions sur le site	XX	●				●	

(1) XXX : niveau de priorité élevé, XX : niveau de priorité moyen, X : niveau de priorité faible

5/ Rappel sur les avis émis par les membres du COPIL concernant les habitats ouverts

Avis émis :

- Assurer la préservation et l'entretien des habitats ouverts :
 - Revoir les modalités de pâturage afin de mettre en œuvre une gestion adaptée aux habitats (ovins ?)
 - Maîtrise des ligneux menaçant d'envahir les habitats ouverts
- Assurer la protection des zones humides :
 - Entretien des clôtures destinées à préserver ces zones
 - Protéger ces zones de toute dégradation ou destruction
- Maintenir mais canaliser les activités de loisirs sur le site :
 - Problème de l'érosion des sols sur les milieux ouverts
- Maintenir les activités agricoles sur le site
 - Envisager l'autorisation d'une fertilisation minimale autorisée : 30 unités d'N / ha / an
 - Revoir les périodes de pâturage autorisées
- Préciser les moyens financiers qui permettront la mise en œuvre du DOCOB

Discussion :

M. TRAUTMANN considère que le pâturage par les ovins n'est pas adapté au site et pratiqué de façon trop intensive.

Mme DE LA GORCE rappelle que le cahier des charges imposé aux éleveurs (conventions avec l'ONF et mesures agro-environnementales territorialisées) est très restrictif en matière de chargement et durée de présence sur le site. Il en résulte une exploitation très extensive des zones pâturées. De même, l'intervention dans les zones fauchées se fait tardivement (à partir du 1er août). Tous ces modes de gestion s'inscrivent dans la continuité des réflexions engagées dans le cadre des comités consultatifs des réserves biologiques.

M. PARTHONNEAU précise que les éleveurs sont soumis à des contrôles très stricts du respect de ces cahiers des charges. Ils sont tenus à remplir un cahier de suivi journalier.

La question de l'adaptation des modes de gestion aux habitats sera étudiée dans le cadre du renouvellement du plan de gestion de la RBD du Champ du Feu. Un dispositif de suivi pourra d'ailleurs être mis en place afin d'assurer un suivi sur le long terme.

M. LABOLLE évoque le risque de contamination des excréments des moutons par les antibiotiques. Des études menées en Suisse ont montré que les antibiotiques donnés aux animaux d'élevage peuvent induire un ralentissement de la décomposition des excréments, ce qui peut avoir des incidences sur la qualité des sols et de la végétation.

M. PARTHONNEAU rappelle que le chargement classique en zone de montagne est de 0,8 à 1 UGB/ha/an (à comparer aux 0,16 maximum imposé ici). Par ailleurs, les éleveurs concernés, ont des pratiques très extensives, proches des cahiers des charges imposés par les certifications BIO, notamment pour ce qui concerne les traitements des animaux.

M SONNEFRAUD s'interroge sur la qualité des eaux de source.

M. HUTT précise qu'il y a eu des problèmes de contamination dans le passé. Actuellement les éleveurs n'ont pas le droit de laisser leurs animaux fréquenter les zones humides.

M. ROCHEL fait monter une quinzaine de vaches entre le 15 juin et le 15 août. Il souhaiterait pouvoir venir plus tôt (dès le début juin).

M. HUTT Précise que le choix de cette date est lié à la nidification du Pipit farlouse.

Mme DE LA GORCE indique qu'un inventaire des populations d'oiseaux est prévu dans le cadre du renouvellement du plan de gestion. Cela permettra de faire le point sur les sites de nidification préférentiels et d'envisager la possibilité de prévoir des zones où un pâturage plus précoce serait possible pour les vaches.

Concernant la demande d'autoriser un apport azoté sur les zone fauchées, M. LABOLLE est formel : même à faible dosage, un tel apport modifierait la flore présente car les sols sont naturellement très oligotrophes sur ce site. Ces amendements sont donc à exclure.

6/ Perspectives concernant les mesures qui pourraient être proposées et mises en œuvre sur le site dans le cadre du DOCOB

La plupart des actions de gestion vont être reprécisées dans les plans de gestion des RBD qui seront renouvelés en 2011.

Toutefois, certaines actions peuvent d'ores et déjà être envisagées :

➤ Gestion de l'envahissement par les ligneux

Ce premier axe d'action déjà identifié par le groupe de travail "forêt" concerne la lutte contre l'envahissement des habitats ouverts par les espèces ligneuses et particulièrement l'épicéa.

L'essaimage des épicéas sur les habitats ouverts (tourbière, landes, pelouses) compromet leur préservation. Historiquement, les habitats ouverts du Champ du Feu ont toujours eu une origine "artificielle" et leur maintien nécessite un entretien permanent : pâturage ou fauche, enlèvement des épicéas.

Certains épicéas ont atteint des tailles importantes et nécessitent de mobiliser des moyens techniques lourds afin de restaurer les habitats. Toute la difficulté réside dans le choix de ces moyens qui doivent néanmoins préserver les sols vulnérables sur l'ensemble du site et plus encore sur la tourbière.

Par le passé, plusieurs moyens ont été mis en oeuvre par l'ONF, à titre de "test" : câblage, bois laissés sur place, brûlage sur place,...

Le câblage n'est envisageable que dans les zones où il existe un axe de desserte proche (route, chemin, piste d'entretien des remontées mécaniques,...). Toutefois, se pose le problème des branches qui peuvent fortement dégrader le terrain.

En 2011, l'ONF va tester le débardage à cheval. Cette technique ne peut être mise en oeuvre que sur un sol présentant un minimum de portance. Elle n'est pas envisageable dans les zones humides et sur la tourbière.

Le débardage par hélicoptère serait le moins traumatisant pour le milieu mais pourrait représenter un coût extrêmement élevé.

L'utilisation de porteur à pneus larges basse pression pourrait être une solution intéressante.

Espaces Naturels de France a publié un recueil d'expériences sur la gestion des tourbières qui mentionne cette technique comme pouvant être bien adaptée.

Il y aurait des possibilités pour financer ce type d'intervention dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Par ailleurs, il serait peut-être envisageable de proposer une intervention dans le cadre du projet LIFE Lauter Donon piloté par l'ONF. Ce projet se termine normalement en août 2011, mais il est possible qu'il puisse être prolongé et faire l'objet de nouvelles propositions d'actions dont peut-être celle-ci. F. DE LA GORCE va se renseigner sur cette possibilité.

➤ **Autres actions qui seront à préciser dans le DOCOB**

- Réviser et compléter la cartographie des habitats : préciser les états de conservation.
- Améliorer les connaissances sur la faune (insectes, oiseaux, chiroptères...).
- Proposer des adaptations des mesures de gestion par pâturage et par fauche si nécessaire ; réviser les MAET en conséquence (en 2014).
- Mettre en place des dispositifs de suivi sur l'évolution des habitats et des espèces (tourbière, landes, pelouses, lycopodes) afin de caractériser notamment, les effets des mesures de gestion.

La connaissance plus fine ou détaillée du site qu'apporteront ces éléments (inventaires, cartographies) n'est cependant pas nécessaire à la définition des enjeux, objectifs et actions définis par le DOCOB, du fait notamment de la présence et du suivi de longue date des réserves biologiques présentes. Ces éléments seront donc inscrits dans le DOCOB en vue d'études à réaliser a posteriori, dans le plan d'action.

7/ Présentation sur les outils qui permettront de mettre en oeuvre le plan d'action

- **Le plan de gestion des Réserves biologiques du Champ du Feu et du Hochfeld :**

Voir ci-dessus

- **Les outils "Natura 2000" :**

- La charte Natura 2000
 - Bonnes pratiques

M. WERTENBERG précise que l'adhésion à la charte Natura 2000 permet au propriétaire ou bénéficiaire de droits réels et personnels de bénéficier d'une exonération de la TFNB (100% parts communale et intercommunale). Celle-ci est compensée par l'Etat auprès des communes, en s'appuyant sur l'année de référence 2003.

- Les contrats Natura 2000
 - Mesures de gestion nécessitant un investissement particulier allant au-delà des bonnes pratiques
- Les mesures agro-environnementales territorialisées
 - Mesures de gestion concernant les parcelles à vocation agricole, cadrées par un Programme Agro-Environnemental (PAE)

- **Autres outils**

Mme MOREL rappelle que le Conseil Général a une convention avec l'ONF pour assurer un financement à 50% concernant l'entretien et l'aménagement des équipements touristiques en forêt domaniale.

8/ Divers

M. HAZEMANN souhaite savoir si la remise en état des sources privées est encore possible en site Natura 2000 et quelles sont les contraintes qui s'y appliquent.

M. WERTENBERG répond que le décret du 9 avril 2010 prévoit que tous les dossiers soumis à la loi sur l'eau (autorisation ou déclaration) doivent désormais faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. De tels travaux restent donc possibles, à condition de veiller à ce qu'ils n'aient pas d'impact sur Natura 2000 ; des formulaires simplifiés pour satisfaire à cette obligation réglementaire sont en cours de développement (ne nécessitant pas le recours à un bureau d'études).

En outre lorsque des travaux sont prévus sur une source faisant l'objet d'une concession dans la RBD, il convient de prendre l'attache de l'ONF.

9/ Ordre du jour de la prochaine réunion

Lors de la prochaine réunion, les membres du groupe de travail seront invités à examiner le projet de plan d'action qui sera proposé par Frédérique DE LA GORCE;

10/ Rappel sur le calendrier des prochaines réunions et composition des groupes de travail

Remarque : les réunions du 25/03 et du 08/04 sont repoussées au 15/04.

Dates	Horaires	Lieux	Gestion de la fréquentation	Gestion des habitats ouverts	Gestion des habitats forestiers
14/01/2011	9h-12h	Mairie de Belmont	X		
11/02/2011	9h-12h	Salle polyvalente du Hohwald			X
18/02/2011	9h-12h	Ss-préfecture de Molsheim		X	
11/03/2011	9h-12h	Mairie de Belmont	X		
15/04/2011	9h-12h	Sous-préfecture de Molsheim		X	
15/04/2011	9h-12h	Sur le terrain			X

La composition des groupes thématiques est rappelée en annexe.

Frédérique DE LA GORCE

Direction Territoriale de l'ONF Alsace, Direction Forêt
Cité Administrative - 14, rue du Maréchal Juin - 67 084 Strasbourg cedex
Tél. : 03.88.76.82.61 (ligne directe) / 03.88.76.76.47 (standard)
Fax : 03.88.76.81.49
Adresse électronique : frederique.de-la-gorce@onf.fr

ANNEXE :

- **Composition des groupes thématiques**

Composition des groupes thématiques :

Collège	Gestion de la fréquentation		Gestion des habitats ouverts		Gestion des habitats forestiers	
Elus : rapporteur	Guy HAZEMANN	Maire de Belmont	Mme MOREL	Maire de Bellefosse	M. GEWINNER	Maire du Hohwald
Elus	Alice MOREL	Maire de Bellefosse	M. GEWINNER	Maire du Hohwald	M. HAZEMANN	Maire de Belmont
Elus	Michel GEWINNER	Maire du Hohwald	M. HAZEMANN	Maire de Belmont	Mme MOREL	Maire de Bellefosse
Services techniques des collectivités	Mme LEIBEL-THEPOT	CG67	Denis SCHWAB	CG67	D. SCHWAB	CG67
Services techniques des collectivités	JS. LAUMONT	Com Com Haute Bruche	JS. LAUMONT	Com Com Haute Bruche		
Suppléant	M. CASSEL	CG67				
	Mme Anne-Catherine OSTERTAG	Office du Tourisme de Schirmeck				
Usagers / propriétaires	Michel DE LA BARRE	Club Vosgien	M. ROCHEL	Agriculteur	M. JUNG	Fédération chasse 67
Usagers / propriétaires	Nicole LIGNEL	Agricultrice	M. OSSWALD	Chambre d'Agriculture	Dominique KELLER	Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin
Usagers / propriétaires	Dominique KELLER	Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin	Dominique KELLER	Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin	Dominique BOCQUILLON	Parc Alsace Aventure
Usagers / propriétaires	Patrick JUNG	Fédé chasse 67	Christophe AMOROS	STVP	Christophe AMOROS	STVP
Suppléant	Philippe OSSWALD	Chambre d'Agriculture			Stéphane ASAEL	CRPF
Suppléant	J.-B. CLEVENOT	Trace Verte				
Suppléant	Christophe AMOROS	STVP				
Experts / Asso PN	Jean FRIESS	Alsace Nature	François LABOLLE	Expert flore	Jean FRIESS	Alsace Nature
Experts / Asso PN	Théo TRAUTMANN	CSA	Julien LOUVIOT	Fédé pêche et milieux aquatiques	Théo TRAUTMANN	CSA
Experts / Asso PN	Bruno ULRICH	GEPMA	Jean FRIESS	Alsace Nature	Bruno ULRICH	GEPMA
Experts / Asso PN			Théo TRAUTMANN	CSA		
Services Etat / ONF	Yves WERTENBERG	DREAL	Y. WERTENBERG	DREAL	Y. WERTENBERG	DREAL
Services Etat / ONF	Nejib AMARA	DDT	Philippe HEY	DDT	Jacques WENTZ	DDT
Services Etat / ONF	Thomas POIRSON	DRJS	Patrick HUTT	ONF	Patrick HUTT	ONF
Services Etat / ONF	Didier EPP	ONF			Didier EPP	ONF
TOTAL	16 personnes		16 personnes		16 personnes	